

**PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 4 AVRIL 2016 À 19H30**

Tenue à la salle du conseil municipal
au 26, rue du Marché à Roxton Falls, à 19h30

À laquelle sont présents

Le Maire : M. Jean-Marie Laplante
Les conseillers : M. Daniel Roy
M. Marcel Bonneau
M. Pierre Dagenais
Mme Lynda Cusson
Mme Marie-Eve Massé
M. Richard Houde

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire

Est également présente: Julie Gagné, directrice générale et secrétaire-trésorière

Moment de réflexion

Le quorum est constaté; après un moment de réflexion, l'assemblée est ouverte par un mot de bienvenue.

64-04-2016

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Richard Houde

Secondé par Daniel Roy

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé, en laissant le point varia ouvert.

Adoptée

65-04-2016

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2016

Il est proposé par Lynda Cusson

Secondé par Marcel Bonneau

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2016 en apportant les corrections suivantes :

- Résolution #55-03-2016 : « (...) permis pour l'année 2015**6** »
- Résolution #62-03-2016, 2^e paragraphe : « (...) organisations ~~3 338.88~~ et l'accès à l'information, le tout pour un montant total de ~~6 898.50\$~~ **3 338.88\$** taxes incluses. »

Adoptée

66-04-2016

Adoption des comptes du mois

CONSIDÉRANT le total des dépenses par section comme suit :

ADMINISTRATION GÉNÉRALE	89 555.39\$
SÉCURITÉ PUBLIQUE	29 935.85\$
VOIRIE MUNICIPALE	16 970.24 \$
HYGIÈNE DU MILIEU	7 368.54\$
SANTÉ ET BIEN ÊTRE (Garderie)	2 629.11\$
URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE	0.00\$
LOISIRS ET CULTURE	17 464.05\$
FRAIS DE FINANCEMENT	0.00\$
IMMOBILISATIONS	<u>3 703.53\$</u>
TOTAL DES DÉPENSES POUR LE MOIS D'AVRIL 2016:	167 626.71\$

Il est proposé par Pierre Dagenais
Secondé par Marcel Bonneau
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes du mois d'avril 2016 soient payés et que ceux payés avant ce jour, soient ratifiés.

Adoptée

67-04-2016

Rapport de l'inspecteur municipal

L'inspecteur municipal fait rapport des différents travaux qui ont eu lieu durant le mois et des travaux à venir. Certains ont engendrés ou vont engendrer des dépenses particulières, soit :

Parc Larivière

L'ouverture a été reportée en raison de la température encore hivernale.

Débitmètre à l'usine

Des ajustements sont à faire pour connaître les bonnes données.

Balayage de rues

Les opérations vont débuter dès que la température sera clémente. Une demande a été adressée par l'organisme Les guerriers hors route, afin que les sédiments amassés soient déposés sur le terrain où ont lieu les activités de « derby » de démolition.

Nettoyage de la réserve d'eau de la rue Roski

Le nettoyage de la réserve d'eau de la rue Roski sera fait sous la responsabilité de la municipalité, mais les frais seront répartis entre la RIPI de Roxton Falls et la Roski.

Nettoyage des trous d'homme sanitaires

Une opération de nettoyage des trous d'homme sanitaires avec le vacuum sera nécessaire afin d'éliminer l'arrivée de gravier à l'usine, lequel s'accumule à l'entrée et cause des blocages.

Il est proposé par Richard Houde

Secondé par Lynda Cusson

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le rapport de l'inspecteur municipal et d'autoriser les dépenses qui s'y rapportent.

Adoptée

68-04-2016

Liste de projets divers pour 2016

CONSIDÉRANT QU'une liste de différents projets sont déposés au conseil, dans le but de procéder à leur réalisation en 2016;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marcel Bonneau

Secondé par Daniel Roy

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la réalisation des projets suivants, à partir de la liste déposée, selon les montants approximatifs soumis;

- #1. Restauration du monument Martin Deschamps : 1 000\$
- #2. Clôture à l'usine d'épuration : 4 300\$
- #4. Lumière sur la rue des Pins (3) : 4 500\$
- #5. Pancarte de nom de rue avec Atelier Pékott : 11 300\$
- #7. Nettoyage des trous d'homme sanitaires : 3 000 à 5 000\$

Que le montage financier pour le projet de parc pour enfant soumis en #3 soit préparé en conséquence d'une demande au pacte rural, pour un montant global de 15 000\$, en partenariat avec le Canton de Roxton, qui devra aussi y donner son approbation; le tout à soumettre pour approbation à une séance subséquente.

Adoptée

Rapport du service d'inspection des bâtiments

Une copie du rapport du service d'inspection des bâtiments ainsi qu'une copie de la liste des permis et certificats émis, sont déposés par le service d'inspection des bâtiments.

Rapport de la coordonnatrice du service des Premiers Répondants pour le mois de mars 2016

Une copie du rapport de la coordonnatrice du service des Premiers répondants concernant les interventions effectuées en mars 2016, est remise à tous les élus.

Rapport des représentants de la municipalité sur les différents comités

Les élus font rapport des derniers développements au sein des organismes où ils siègent respectivement.

Questions de l'assistance

Seules les questions entraînant une résolution du conseil sont conciliées au procès-verbal.

Intervention d'un groupe relativement à une lettre déposée par Au Rendez-vous des aînés

Un groupe de personne s'adresse aux élus pour demander à la Municipalité de permettre la réalisation de leur projet de distribution de repas à prix modique. Différents échanges ont lieu; les élus prennent le sujet en délibéré.

69-04-2016

Dépôt du rapport du vérificateur et des états financiers au 31 décembre 2015

CONSIDÉRANT QU'un avis public annonçant le dépôt du rapport financier 2015 a été publié le 23 mars 2016;

CONSIDÉRANT QUE le rapport du vérificateur et les états financiers de l'année 2015 préparés par la firme FBL sont déposés, affichant un surplus d'exercice de 21 695\$ et un surplus accumulé non affecté de 119 789\$;

PAR CONSÉQUENT, Il est proposé par Marcel Bonneau

Il est secondé par Daniel Roy

Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le rapport du vérificateur ainsi que les états financiers déposés par la firme FBL pour l'exercice financier du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015.

Adoptée

70-04-2016

ADMQ : inscription de la directrice générale au congrès annuel 2016

Il est proposé par Daniel Roy

Secondé par Pierre Dagenais

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale à participer au congrès annuel de l'ADMQ, qui aura lieu les 15, 16 et 17 juin prochain à Québec, en payant son inscription au coût de 503\$ plus taxes ainsi que les frais relatifs à sa participation, dont les repas et les frais de déplacement.

Adoptée

71-04-2016

Projet Municipalité branchée : présentation d'une demande au pacte rural local

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale présente un projet aux élus, à être soumis au pacte rural local, pour la refonte complète du site internet de la municipalité et la mise en ligne du rôle d'évaluation, pour un montant global net de 4 480\$;

CONSIDÉRANT QUE deux offres de services sont présentées (montants nets) :

- PG Solutions : mise en route du service Accès cité et entretien annuel de l'application : 2 380\$
- Ideocom Media : refonte complète et amélioration du site internet : 2 100\$

CONSIDÉRANT QUE le pacte rural implique la participation financière de la municipalité pour 20% du montant du projet, soit 896\$ et l'affectation de 3 584\$ de l'enveloppe locale du pacte rural;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Richard Houde
 Secondé par Marie-Eve Massé
 Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale à préparer un projet visant à présenter une demande d'aide financière au Pacte rural, dans le but de procéder à la refonte du site internet de la municipalité et à mettre en ligne le rôle d'évaluation municipal.

Adoptée

État des revenus et dépenses au 31 mars 2016 : dépôt du rapport

La directrice générale dépose un état des revenus et dépenses au 31 mars 2015, tel que requis par la loi.

72-04-2016

Régie intermunicipale de protection contre l'incendie de Roxton Falls : dépôt du rapport financier 2015

Il est proposé par Marcel Bonneau
 Secondé par Marie-Eve Massé
 Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le dépôt du rapport financier 2015 de la Régie intermunicipale de protection contre l'incendie de Roxton Falls, affichant un surplus annuel de 15 404\$ et un surplus accumulé de 70 336\$.

Adoptée

MRC d'Acton-Projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie : réception des commentaires du MSP et assemblée publique de consultation le jeudi 4 avril 2016

La directrice générale informe les élus de la correspondance de la MRC d'Acton, concernant le projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie. Elle informe également les élus de la tenue de l'assemblée publique de consultation qui se tiendra le jeudi 4 avril 2016.

73-04-2016

Réfection des infrastructures rue Notre-Dame-Route 222 (trottoir et bande piétonnière) : résultats du processus d'appel d'offres

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions relativement à la réfection des infrastructures de la rue Notre-Dame (route 222), soit la réfection de trottoir et l'aménagement d'une bande piétonnière, comme suit :

<u>Rang</u>	<u>Soumissionnaires</u>	<u>Montant taxes incluses</u>
1	Construction DLP inc.	159 424.34\$
2	Eurovia Québec Construction inc.	163 656.77\$
3	Bertrand Ostiguy inc.	168 000.00\$
4	Pavages Maska	193 697.62\$
5	Lambert et Grenier	227 631.82\$

CONSIDÉRANT QUE la soumission la plus basse, soit celle de l'entrepreneur Construction DLP inc., est conforme aux exigences des documents d'appel d'offres, lesquels font partie intégrante de la présente résolution comme si au long retranscrits;

CONSIDÉRANT QUE le financement de cette dépense est assuré avec plusieurs modes, mais que les montants exacts sont à déterminer, soit : emprunt au fonds de roulement, subvention à confirmer du PAARRM, montant provenant du fonds carrières sablières;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Cusson

Secondé par Pierre Dagenais

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le contrat pour les travaux de réfection des infrastructures de la rue Notre-Dame (trottoir et bande piétonnière) à la compagnie Construction DLP Inc., au montant de 159 424.34\$ taxes incluses.

Que le financement de cette dépense soit planifié ainsi (montants à confirmer lorsque les sommes à recevoir de chaque programme seront établies officiellement pour 2016:

- Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal : 15 000\$ (à confirmer selon le montant attribué pour 2016-2017)
- Fonds carrières sablières : 22 912\$ (plus sommes à recevoir en 2016, s'il y a lieu)
- Emprunt au fonds de roulement : solde du présent financement (montant exact et modalités de remboursement à déterminer).

Adoptée

74-04-2016

Ministère des transports : nouvelle entente visant le contrat d'entretien du réseau supérieur route 139, 222 et rue Racine

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des transports propose une nouvelle entente visant le contrat d'entretien du réseau supérieur pour les routes 139, 222 et la rue Racine, soit une boucle de 5.865km;

CONSIDÉRANT QUE les exigences du nouveau contrat sont identiques à celles de l'entente actuelle;

CONSIDÉRANT QUE le montant prévu pour l'entretien d'été est de 12 387.10\$ et que le montant alloué pour l'entretien d'hiver est de 28 235.95\$, pour un montant total de 41 235.95\$;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Richard Houde

Secondé par Daniel Roy

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter de conclure une nouvelle entente avec le MTQ, visant l'entretien du réseau supérieur des routes 139, 222 et rue Racine. Que le maire le maire, M. Jean-Marie Laplante et la directrice générale, Mme Julie Gagné, soient par la présente résolution autorisés à signer tous les documents nécessaires afin de donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée

75-04-2016

Défi Vélo Desjardins Roule pour l'Espoir : demande d'autorisation pour circuler sur le territoire le samedi 9 juillet 2016

Il est proposé par Marcel Bonneau

Secondé par Pierre Dagenais

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le Défi Vélo Desjardins Roule pour l'Espoir à circuler sur le territoire de la Municipalité du Village de Roxton Falls le samedi 9 juillet 2016.

Adoptée

76-04-2016

Programme TECQ : adoption du Plan d'intervention réalisé par la firme Les Services EXP Inc.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a mandaté la firme Les Services Exp Inc. pour procéder à la mise à jour de son plan d'intervention;

CONSIDÉRANT QUE le rapport préparé par la firme Les Services EXP Inc., portant le titre : « ROXM-00222602 - Octobre 2015 – Village de Roxton Falls – Plan d'intervention-Rapport final », signé par M. Maxime Belletête ing. et M. Jean-Pierre Fortier ing., est déposé ce 4 avril 2016 et qu'il fait partie intégrante de la présente résolution;

CONSIDÉRANT QUE les élus prennent connaissance du plan d'intervention;

PAR CONSÉQUENT il est proposé par Marcel Bonneau
Secondé par Daniel Roy

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver et adopter le plan d'intervention et son contenu, tel que présenté par Les Services EXP Inc. et portant le titre « ROXM-00222602 - Octobre 2015 – Village de Roxton Falls – Plan d'intervention-Rapport final ».

Adoptée

77-04-2016

RIAM: modification à l'entente intermunicipale visant à faire le changement d'adresse du siège social

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale de gestion des déchets de la région maskoutaine (ci-après, la «Régie») a été constituée par décret du gouvernement publié dans la *Gazette officielle du Québec* le 14 septembre 1991;

ATTENDU l'entente intermunicipale modifiant l'entente intermunicipale relative à la constitution de la Régie, entériné par décret du gouvernement publié à la *Gazette officielle du Québec* le 25 juillet 2009, confirmant la poursuite du mandat de la Régie intermunicipale de gestion des déchets de la région maskoutaine, jusqu'au 31 décembre 2030, sous la dénomination sociale de Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains;

ATTENDU QUE le deuxième paragraphe des articles 468.10 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) et 579 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1) prévoit que l'entente de constitution d'une régie intermunicipale doit contenir le lieu de son siège social;

ATTENDU la résolution 16-027 du conseil d'administration de la Régie, en date du 23 mars 2016, entérinant le déménagement des bureaux administratifs de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'apporter une modification à l'article 5 relative à l'adresse du siège social inscrite à l'entente intermunicipale;

ATTENDU les articles 468.11 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) et 580 du *Code municipal* (L.R.Q., c. C-27.1);

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marie-Eve Massé
Secondé par Lynda Cusson

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ce qui suit :

- D'autoriser la modification de l'article 5 de l'entente intermunicipale relative à la constitution de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutaine, selon les termes du projet d'entente joint à la présente résolution comme annexe I.

- Que le maire, ou le maire suppléant, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou la *secrétaire-trésorière adjointe*, sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité l'entente de modification de l'entente intermunicipale.
- Que le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

Adoptée

78-04-2016 Règlement #01-2016, modifiant le règlement de zonage numéro 265-2003 de la municipalité de Roxton Falls (abri temporaire): adoption

Préambule

Considérant que le conseil de la municipalité de Roxton Falls a adopté, le 6 octobre 2003, le règlement de zonage numéro 265-2003 ;

Considérant que le conseil désire modifier ledit règlement afin de permettre, dans la cour arrière de certain terrain, l'utilisation d'un abri temporaire à l'année et d'en fixer les conditions d'implantation;

Considérant que le conseil peut modifier son règlement de zonage, conformément à la section V du chapitre IV de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c.A.-19.1) ;

Considérant qu'un avis de motion a été donné par Pierre Dagenais lors d'une séance du conseil tenu le 11 janvier 2016 ;

En conséquence

Il est proposé par Richard Houde

Appuyé par Pierre Dagenais

Et résolu unanimement que le présent règlement soit adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit:

Article 1 Titre du règlement

Le présent règlement s'intitule «Règlement numéro 01-2016 modifiant le règlement de zonage numéro 265-2003 de la municipalité de Roxton Falls».

Article 2 Préambule

Le préambule du règlement fait partie intégrante de celui-ci.

Article 3 Abri d'auto temporaire

L'article 8.1 du règlement de zonage numéro 265-2003 de la municipalité de Roxton Falls, est modifié par l'ajout, à la suite du paragraphe h), du paragraphe suivant :

- i) malgré les paragraphes a) et h), un seul abri peut être autorisé à l'année si :
 - celui-ci est situé en cour arrière et à une distance minimale de 30 mètres de la ligne avant;
 - celui-ci appartient et est utilisé par le propriétaire du terrain sur lequel il est implanté;
 - celui-ci est implanté à au moins 30 mètres de toute résidence voisine.

Article 4 Autres abris temporaires

L'article 8.2 du règlement de zonage numéro 265-2003 de la municipalité de Roxton Falls, est modifié par l'ajout, à la suite du paragraphe c), du paragraphe suivant :

- d) malgré le paragraphe c), un seul abri peut être autorisé à l'année si :

- il existe un bâtiment principal sur le terrain;
- l'abri est situé en cour arrière et à une distance minimale de 30 mètres de la ligne avant;
- l'abri appartient et est utilisé par le propriétaire du terrain sur lequel il est implanté;
- les éléments de charpente de l'abri sont en métal tubulaire et ont une capacité portante suffisante pour résister aux intempéries;
- l'abri est implanté à au moins 30 mètres de toute résidence voisine.

Article 5 Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À ROXTON FALLS, LE 4 AVRIL 2016.

 Julie Gagné, gma
 Directrice générale et
 Secrétaire-trésorière

 Jean-Marie Laplante
 Maire

Avis de motion donné le : 11 janvier 2016
 Premier projet de règlement adopté le : 11 janvier 2016
 Projet de règlement transmis à la MRC le : 15 février 2016
 Avis de l'assemblée publique de consultation donné le : 16 février 2016
 Assemblée publique tenue le : 7 mars 2016
 Second projet de règlement adopté le : 7 mars 2016
 Projet de règlement ou avis transmis à la MRC le : 14 mars 2016
 Avis public annonçant la possibilité de faire une demande de participation à un référendum donné le : 22 mars 2016
 Règlement adopté le : 4 avril 2016
 Règlement transmis à la MRC le : 6 avril 2016
 Certificat de conformité délivré par la MRC le : _____
 Entrée en vigueur le : _____
 Avis d'entrée en vigueur donné le : _____

Adoptée

Au Rendez-vous des aînés : demande de révision de la décision relativement au service de repas pour les personnes de 60 ans et plus

L'analyse de ce point est remise à une séance ultérieure.

79-04-2016

Syndicat des producteurs acéricoles de la région de St-Hyacinthe : demande d'appui pour le maintien du système actuel de contingentement de la production acéricole

Il est proposé par Lynda Cusson
 Secondé par Marcel Bonneau
 Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ne pas donner suite à cette demande.

Adoptée

80-04-2016

La Pensée de Bagot : cahier spécial construction rénovation

Il est proposé par Marie-Eve Massé
 Secondé par Daniel Roy
 Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir un espace d'un quart de page au coût de 375\$, dans le cahier spécial sur la construction et rénovation.

Adoptée

- 81-04-2016 Régie intermunicipale de Roxton : dépôt du rapport financier
- Il est proposé par Lynda Cusson
 Secondé par Marcel Bonneau
 Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le dépôt du rapport financier 2015 de la Régie intermunicipale de Roxton, affichant un déficit annuel de 9 960\$ et un surplus accumulé de 4 130\$.
- Adoptée
- 82-04-2016 Maison jeunesse l'Oxy-Bulle : demande d'autorisation pour la tenue de 2 activités de levée de fonds
- Il est proposé par Lynda Cusson
 Secondé par Pierre Dagenais
 Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la Maison jeunesse l'Oxy-Bulle de Roxton, à tenir 2 activités de levée de fonds soit :
- Barrage routier, le samedi 30 avril 2016, comme suit : à moins d'obtenir une autorisation spécifique du MTQ à cet effet, l'activité doit avoir lieu sur la rue du Marché près du parc de l'hôtel de ville, sur la rue de l'Église, vis-à-vis de la Quincaillerie Côté, ou en alternance. Il ne faudra en aucun temps nuire à la circulation ni s'installer au milieu des voies de circulation.
 - Activité de lave-auto, dans le stationnement de l'hôtel de ville, le samedi 21 mai 2016.
- Adoptée
- 83-04-2016 Demande de Mme Valérie D'Alesio : participation financière pour une activité aux profits de l'École St-Jean-Baptiste
- CONSIDÉRANT QUE Mme Valérie D'Alesio de Roxton Falls présente une demande de participation financière à la municipalité, de l'ordre de 250\$, pour l'organisation d'une soirée visant à amasser des fonds pour l'achat de divers jeux et équipements sportifs pour l'École St-Jean-Baptiste et une autre école primaire d'Acton Vale;
- CONSIDÉRANT QUE cette activité est organisée et présentée par Mme D'Alesio suivant son initiative personnelle, puisque la direction des écoles ne sont pas impliquées dans cette organisation;
- CONSIDÉRANT QUE la soirée se tiendra au Centre communautaire et que Mme D'Alesio a adressé une demande à la Régie intermunicipale afin que la location soit autorisée à titre gratuit, impliquant ainsi la participation monétaire de la Municipalité du Village de Roxton Falls ;
- PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Richard Houde
 Secondé par Lynda Cusson
 Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ne pas verser d'aide financière sous forme de montant d'argent, mais de recommander à la Régie intermunicipale que la location du centre communautaire lui soit autorisée à titre gratuit.
- Adoptée
- 84-04-2016 Festivités de la St-Jean-Baptiste 2016 : autorisation pour la tenue des activités du 24 au 26 juin 2016
- CONSIDÉRANT la tenue des festivités organisées dans le cadre de la fête de la St-Jean-Baptiste, du 24 au 26 juin 2016, organisé par Les Loisirs de Roxton Falls Inc.;
- CONSIDÉRANT QUE cet événement aura lieu sur le terrain de l'immeuble situé au 6, rue de l'Église, propriété de la Commission scolaire de St-Hyacinthe;

CONSIDÉRANT QUE cette organisation est aux profits de l'organisme, pour l'organisation de festivités ultérieures;

CONSIDÉRANT QUE les dispositions des articles 21 à 23 prévoient que les bruits provenant d'un haut-parleur ou provenant d'instruments de musique, ne doivent pas être entendus à l'extérieur d'un édifice;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité peut, par résolution, autoriser la tenue d'une activité spéciale qui risque de contrevenir aux articles 21 à 23;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par Marcel Bonneau

Secondé par Pierre Dagenais

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la tenue des festivités de la St-Jean-Baptiste, du 24 au 26 juin 2016, conformément à l'article 24 du règlement G-100.

Adoptée

85-04-2016

Paroisse St-Jean-Baptiste : demande de soutien financier pour le déneigement 2015-2016

Il est proposé par Lynda Cusson

Secondé par Daniel Roy

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter de verser une contribution financière de l'ordre de 1 015.61\$ à la Fabrique de la paroisse St-Jean-Baptiste de Roxton Falls, à titre de soutien financier relativement au déneigement des aires de stationnement pour la saison 2015-2016.

Adoptée

86-04-2016

Activité « derby » de démolition organisé par Les Guerriers Hors-Route : autorisation pour la tenue de l'événement le 4 juin 2016

CONSIDÉRANT la tenue de l'événement de démolition de voiture de style « derby », organisé par l'organisme Les Guerriers Hors-Route, prévu le 4 juin 2016 et remis au 11 juin 2016 en cas de pluie;

CONSIDÉRANT QUE cet événement aura lieu sur un terrain privé (lot #3 842 762) situé à l'intersection des rues Richard-Audet et de l'Église et appartenant à la compagnie E. Côté & Fils Inc., laquelle compagnie a donné son autorisation écrite pour la tenue de l'événement;

CONSIDÉRANT QUE des autorisations écrites ont également été obtenues de Monsieur Yvon Claude pour l'utilisation de son terrain (lot #3 842 702) pour le stationnement des véhicules des spectateurs et de la part de Monsieur Yannick Charlebois, pour l'utilisation de son terrain (lot #3 842 739) pour le stationnement des remorques;

CONSIDÉRANT QUE l'utilisation du terrain appartenant à Monsieur Claude comme stationnement implique la circulation des spectateurs à pieds, dans un corridor situé le long de la rue Richard-Audet, lequel corridor sera protégé par des barrières de métal qui seront installées par et aux frais de l'organisme Les Guerriers Hors-Route;

CONSIDÉRANT QUE cet organisation est réalisée pour le compte de l'organisme à but non lucratif Les Guerriers Hors-Route;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme a présenté un dossier d'informations comprenant notamment l'horaire du déroulement de la journée, les différentes mesures de sécurité retenues, les autorisations des propriétaires concernés, les règlements généraux du « derby », le plan d'aménagement du terrain, une offre d'assurance couvrant la durée de l'activité (qui doit être en vigueur pour l'événement) et que ce dossier fait partie intégrante de la présente résolution;

CONSIDÉRANT les dispositions relatives aux bruits provenant d'un haut-parleur prévues au règlement municipal G-100 de même que toutes les dispositions s'appliquant à la tenue d'un tel événement;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité peut, par résolution, autoriser la tenue d'une activité spéciale qui risque notamment de contrevenir aux dispositions relatives aux bruits;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marcel Bonneau
Secondé par Pierre Dagenais
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ce qui suit :

- Autoriser la tenue de l'événement «derby de démolition » organisé par l'organisme Les Guerriers Hors-Route, qui aura lieu le 4 juin 2016, ou le 11 juin 2016 en cas de pluie, le tout conformément aux dispositions du règlement G-100.
- Que la Municipalité du Village de Roxton Falls autorise la circulation des spectateurs le long de la rue Richard-Audet, entre le terrain de Monsieur Yvon Claude et le terrain de E. Côté & Fils Inc. dans un corridor aménagé à cette fin avec des barrières de métal.
- Que l'heure limite pour l'émission de bruit soit fixée à 23h00.

Adoptée

87-04-2016

Projet commercial à l'intersection des rues Notre-Dame et du Marché :
extension des délais de date de signature

CONSIDÉRANT la résolution #15-01-2016 et la résolution #43-02-2016, visant l'acceptation d'une offre d'achat reçue de Francis Bellerive Investissement Inc., en regard avec la cession d'un terrain à l'angle des rues Notre-Dame et du Marché;

CONSIDÉRANT QUE l'article 7.1 de cette offre d'achat prévoit que :

« L'acte de vente devra être signé au plus tard dans les soixante (60) jours de la réalisation des conditions prévues aux présente.

Ces conditions devront être remplies au plus tard le trente et un mai deux mil seize (31/05/2016), à défaut de quoi la présente offre d'achat et vente sera nulle et non avenue, à moins que les parties ne conviennent d'un commun accord et par écrit de reporter la date limite pour remplir lesdites conditions. »

CONSIDÉRANT QUE l'acheteur demande par écrit à la Municipalité de reporter la date limite visant l'accomplissement des conditions, dans le but de permettre la finalisation financière du projet et propose de porter la date limite au 30 septembre 2016, au lieu du 31/05-2016, le tout tel que présenté dans un courriel de M. Bellerive envoyé en date du 4 avril 2016, lequel fait partie intégrante de la présente résolution comme si au long retranscrit;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit attendre l'accord du vendeur pour compléter l'étude environnementale de type « Phase 2 » et également pour compléter l'opération cadastrale visant à former le lot à être cédé au vendeur;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Richard Houde
Secondé par Daniel Roy
Et résolu à l'unanimité des conseils présents ce qui suit;

- Autoriser le report de la date limite prévue à l'article 7.1 de l'offre d'achat, afin qu'elle soit portée au 30 septembre 2016;
- Rappeler au vendeur que la Municipalité doit également disposer d'une certaine période de temps pour compléter ses obligations et que celles-ci pourraient générer des délais hors du contrôle de l'administration municipale;

- Vérifier avec le vendeur la possibilité de procéder le plus tôt possible à l'étude environnementale de type « Phase 2 », dans le but d'accélérer le processus;
- Autoriser le maire et la directrice générale à signer les documents nécessaires permettant de donner plein effet à la présente résolution, s'il y a lieu.

Que la présente résolution soit considérée comme étant l'accord écrit de la Municipalité à procéder au report de la date limite prévue à l'article 7.1, en réponse à la demande du vendeur présentée par courriel le 4 avril 2016.

Adoptée

Maison jeunesse l'Oxy-bulle de Roxton

M. Marcel Bonneau dépose les états financiers au 31 décembre 2015 de la Maison jeunesse l'Oxy-bulle de Roxton.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, Julie Gagné, gma, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-haut décrites sont projetées par le conseil.

Signé à Roxton Falls, ce 4 avril 2016

88-04-2016

Levée de l'assemblée

Il est proposé par Marcel Bonneau

Secondé par Daniel Roy

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever l'assemblée à 21h00.

Adoptée

En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions qui en fait partie.

Jean-Marie Laplante
Maire

Julie Gagné, gma
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière